

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca relative à la vidéosurveillance

Renens, le 12 octobre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 25 juin 2020, M. le Conseiller communal Byron Allauca a interpellé la Municipalité quant à un état des lieux de la politique de vidéosurveillance en gare de Renens – caméras installées au printemps 2013 à la suite d'un postulat du Conseil communal ainsi qu'à une votation populaire en 2011 –, et de manière globale sur les activités développées sur le territoire communal en matière de sécurité publique.

La Municipalité propose de répondre spécifiquement à chaque interrogation de M. Allauca en lieu et place d'un rapport global sur cette thématique particulièrement vaste.

En préambule, il s'agit de rappeler que la présente problématique renvoie aux dépôts consécutifs en 2009 et 2010 d'une motion et d'un postulat relatifs à un renforcement de la sécurité en gare de Renens. Dans sa réponse via le préavis N° 103-2011, la Municipalité proposait alors un catalogue de mesures à prendre et préconisait notamment la création d'un "observatoire de la sécurité". En parallèle, un comité d'initiative a déposé un projet demandant l'installation de caméras de vidéosurveillance à la gare – initiative acceptée par la population renanaise le 19 juin 2011.

- ***Combien d'incidents/accidents (agressions physiques aux personnes, dommages à la propriété, etc.) ont été élucidés grâce aux caméras de vidéosurveillance posées à la gare ?***

La gare de Renens se situe sur le territoire des CFF, soit un territoire répondant d'abord aux réglementations de la Confédération et non directement de la Commune.

Ainsi, la gestion de la sécurité s'y effectue en partenariat entre la Police de l'Ouest lausannois (POL), la police cantonale et le service de sécurité des CFF. La gestion des caméras de surveillance échoit directement aux CFF, qui peuvent transmettre des images sur demande de la police cantonale vaudoise (PCV) pour les cas d'infractions pénales. La question de M. Allauca a dès lors été transmise à cette dernière par le biais de sa Direction prévention & communication. Dans leur réponse, ils ont signifié qu'aucune statistique n'était directement liée à l'élucidation de cas précis via les caméras de vidéosurveillance, et donc qu'aucun chiffre spécifique ne pouvait être articulé.

La PCV rappelle cependant que l'imagerie étant le principal moyen d'identification d'auteurs d'infractions, la vidéosurveillance fait partie des éléments utilisés lors d'enquêtes sur les agressions, les dommages à la propriété, les brigandages, les cambriolages ou les vols pouvant avoir eu lieu à la gare. Ces images sont utilisées par les policiers et sont ensuite transmises au ministère public pour les investigations.

La POL rappelle que la gestion de la sécurité en gare est une tâche multiple qui implique différents acteurs (parrains et marraines de gare, police des transports, travailleur social de proximité, Observatoire de la sécurité), appuyés par la POL et la PCV, et différentes démarches annexes (campagnes de prévention, aménagements urbains). Les caméras de surveillance s'inscrivent comme un outil parmi toutes ces interactions qui permettent aujourd'hui une situation pacifiée en gare de Renens.

- ***Quels sont les endroits où ont été posés les trois autres caméras et combien d'incidents ont été résolus grâce à ces caméras ?***

Un budget avait été fixé dans le cadre du préavis N° 29-2013 pour l'achat d'un système de vidéosurveillance mobile. Entretemps, la POL avait déjà acquis pour son propre fonctionnement un mécanisme de ce type. Dès lors, le montant mis au budget par la Commune n'a finalement pas été dépensé.

L'application de cet outil par la POL s'est avérée complexe en raison de l'évolution de la législation sur la protection des données qui a restreint progressivement son domaine d'utilisation (pour rappel, chaque utilisation devait faire l'objet d'une autorisation délivrée par le préposé cantonal à la protection des données). La POL a donc mis un terme à son utilisation.

- ***Quel est le service communal chargé de suivre ces installations ?***

Les caméras de la gare ont été installées par les CFF et la gestion des images est effectuée par la police des transports depuis la centrale d'alarme d'Oltén. Le service des travaux de la Ville de Renens est lui averti d'éventuels repositionnements des caméras en fonction de l'avancement du chantier de rénovation.

- ***La collaboration entre les CFF et la commune, pour ce projet, a-t-elle bien fonctionné ?***

La collaboration entre les CFF, la Commune et la POL a bien fonctionné. Elle a permis un contact direct et régulier entre les différentes instances qui sont appelées à gérer la sécurité sur le périmètre de la gare – périmètre soumis à des réglementations qui dépassent le simple cadre communal. Comme évoqué plus haut, la vidéosurveillance s'inscrit comme un des leviers permettant cette bonne gestion.

Une demande a été adressée aux CFF à début 2020 pour établir un bilan complet de ces années d'utilisation ainsi que pour une reprise complète du dispositif de caméras (frais de fonctionnement et d'entretien). La demande est actuellement en cours de traitement.

- ***Est-ce que le groupe de Prévention & Partenariats de la POL existe-t-il toujours et quelles sont les activités développées par ce groupe, pour renforcer la sécurité à Renens ?***

Lors de la réorganisation de la POL en 2013, une unité "Prévention" a été mise sur pied. En parallèle, les aspects liés aux partenariats ont été endossés par les unités territoriales qui ont également été créées lors de la mise en place de la nouvelle organisation. Dès lors, le groupe "Prévention et Partenariats" a été dissous, mais ses prérogatives continuent d'être appliquées par la POL en collaboration avec les communes du district.

L'action de l'unité "Prévention" englobe ainsi des campagnes d'affichage, la tenue de stands d'information ou encore de séances de sensibilisation thématiques au sein des écoles. La notion de partenariat se matérialise dans le cadre de problématiques sécuritaires récurrentes et s'appuie sur des collaborations externes (Observatoire de la sécurité, travailleur social de proximité, Fondation Le Relais, démarches participatives, etc.).

- ***Quelles sont les activités qui ont été développées, pendant les sept dernières années, par l'observatoire de la sécurité, les parrains et marraines et tous les acteurs sociaux de la commune pour renforcer la sécurité à Renens ?***

La gestion de la sécurité sur le territoire communal dépasse largement le dispositif mis en place à la gare de Renens et implique un nombre plus conséquent d'acteurs et de thématiques. La politique de sécurité publique menée par la Ville fait l'objet chaque année d'une rubrique à part entière dans le rapport de gestion.

Nous pouvons rappeler ici la création de l'Observatoire de la sécurité en 2011 à la suite du préavis N° 103-2011, soit un organe chargé de suivre l'évolution sécuritaire à Renens et d'identifier les problèmes en

amont. Outre la tenue annuelle de deux séances de son comité directeur permettant d'y aborder les différentes thématiques d'actualité (ont été abordé notamment la question du littering, des violences domestiques, de la Place du Marché ou encore du tapage nocturne), trois forums publics ont été organisés pour traiter plus en profondeur certains objets. Le premier a porté sur la qualité de vie et la sécurité (en 2011), le second sur la transformation de la gare et les 5 ans du projet de parrains et marraines RailFair (2014), et le troisième sur les dynamiques de radicalisation (2018).

Un quatrième forum, dédié à la problématique du bruit en ville, était prévu pour le mois de septembre 2020. Malgré un stade avancé dans l'organisation de cet événement (programme et intervenants définis, invitations envoyées aux cafetiers-restaurateurs de la ville pour une participation active aux débats), ce dernier a dû être annulé en conséquence de la crise du Coronavirus.

Le partenariat Commune-CFF RailFair a fêté ses 10 ans en 2019 et a été renouvelé pour les années à venir. Les marraines et les parrains de gare sont reconnus comme un élément immuable au milieu d'une zone caractérisée par le mouvement (mouvement des voyageurs mais aussi des travaux de rénovation). Elles et ils sont les actrices et acteurs d'une certaine cohésion sociale à la gare, mais aussi de la pacification de ce lieu central.

L'Observatoire de la sécurité a également pu suivre des thématiques complexes telles que celle des incivilités observées au Parc des Cèdres à proximité directe de la gare, tant dans les interventions pour le maintien de l'ordre qu'au travers de la démarche participative ayant impliqué les riveraines et riverains pour une réappropriation pacifique des lieux.

A ces quelques démarches citées en exemple peuvent encore être ajoutées l'implication sur le terrain du travailleur social de proximité de la Commune (notamment pour prévenir ou identifier les cas de désinsertion sociale auprès des jeunes), les interventions de fondations spécialisées pour la gestion des usagères et usagers de la Place du Marché, les animations publiques pour redonner une attractivité à certains lieux, etc.

Comme pour le cas spécifique de la gare, la gestion de la sécurité à Renens reste avant tout une tâche multiforme, impliquant une grande interdépendance entre les actrices et acteurs mentionnés jusqu'ici.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca relative à la vidéosurveillance et à la sécurité publique en général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre